

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

OPBR
Monsieur B. Tschanz
Rue St-Laurent 5
1470 Estavayer-le-Lac

Estavayer-le-Lac, le 21 mai 2019
Copie à : Bertrand.Tschanz@fr.ch

http://www.swisstribune.org/doc/190521DE_BT.pdf

Votre avis de saisie daté du 16.05.2019

Monsieur le Préposé, Bertrand TSCHANZ,

J'ai pris connaissance de votre avis¹ de saisie, relatif à la poursuite no 762456, qui m'annonce que vous allez procéder à cette saisie le 23 mai 2019 à mon domicile.

J'ai aussi pris note que le créancier est l'Etat de Fribourg, Rue Joseph-Piller 13, 1700 Fribourg, représenté par Greffe du Tribunal de l'arrondissement de la Broye, Rue de la Gare 1, case postale 861, 1470 Estavayer-le-Lac.

Pour la bonne forme, je vous signale que cette saisie va être contestée dans le cadre d'une plainte pénale contre organisation criminelle. Par souci de transparence, je vous informe que la plainte pénale est déjà déposée depuis le mois de février 2019. Je vous informe aussi que la réception de cette plainte pénale m'a été confirmée par l'Autorité de surveillance du Ministère Public de la Confédération.

Par la présente, je vous mets en demeure de me communiquer dans les 10 jours:

1. une copie du document original daté (=Titre) que vous avez reçu du Tribunal qui lève la mainlevée pour cette poursuite no 762456.
2. La copie de l'enveloppe avec la date qui indique quand vous avez reçu ce Titre. Si ce document manque ou n'indique pas la date, je vous mets en demeure de me communiquer la date, où votre office a effectivement reçu ce Titre.
3. Dans le cas, où vous avez reçu d'autres instructions, qui permettent de comprendre pourquoi vous m'annoncez cette saisie seulement le 16 mai 2019, par exemple, des courriers qui n'apparaissent pas, un téléphone, une séance sans procès-verbal comme le font certains procureurs, etc., je vous mets en demeure de le mentionner de manière précise.
4. Si vous êtes en possession de documents ou d'éléments confidentiels, relatifs à cette demande de saisie, que vous ne pouvez pas communiquer, alors je vous mets en demeure de préciser que vous êtes en possession d'éléments que vous n'êtes pas autorisé à communiquer.

Je vous rends attentif qu'il n'est pas exclu que vous soyez entendu en tant que témoin sur ces documents et éléments d'où l'importance que vous ne cachiez aucun fait et que vous soyez précis.

Dans l'attente de ces documents et informations complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préposé, Bertrand Tschanz, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/190521DE_BT.pdf

¹ 190516BT_DE (en annexe)